

Par courriel

Québec, le 30 septembre 2026

Monsieur Alexandre Bolduc,  
Vice-président à la mobilisation, vie syndicale et information,  
SEMB-SAQ (CSN)

**Objet : Réponse aux questions soumises dans le cadre de l'élection générale du 5 octobre 2026**

Monsieur le Vice-président,

Nous vous remercions de nous avoir invités à répondre à vos questions et tenons à exprimer notre respect pour votre organisation et l'engagement de ses membres, qui jouent un rôle important dans le développement de cette industrie et dans la santé des Québécois.

L'arrivée de nouveaux produits alcoolisés et les impacts de la guerre tarifaire ont rappelé la pertinence d'une approche qui cherche à conjuguer la protection du public, le soutien à nos producteurs et le développement de notre industrie. Nous estimons que les consommateurs ont le droit d'accéder à des produits de qualité, de manière sécuritaire, partout sur le territoire. La nouvelle réalité économique invite toutefois à réfléchir à la meilleure manière d'assurer à la fois la prospérité de cette industrie et la sécurité du public.

Notre engagement s'oriente autour de deux principes: l'accès et l'efficacité. Nous croyons qu'il y a lieu de rapprocher les produits de la SAQ des consommateurs, avec des points de service bien répartis, en ville comme en région, à un coût soutenable pour la société d'État. La demande d'alcool est en baisse un peu partout dans le monde et le Québec n'y échappe pas. Il nous apparaît préférable que la SAQ s'adapte à cette réalité en améliorant sa desserte plutôt qu'en la restreignant. Dans cet esprit, chaque dollar économisé en frais de structure qui peut demeurer dans le dividende versé au gouvernement est au bénéfice du financement de nos services publics.

Nous tenons par ailleurs à être clairs sur un point: la SAQ est une société d'État, propriété de tous les Québécois et nous n'envisageons pas de la privatiser. La santé des Québécois demeure une considération centrale et le cadre public qui encadre la vente responsable, la qualité des produits et l'interdiction de vente aux mineurs nous

paraît le meilleur gage de protection pour les consommateurs. C'est dans le respect de cette mission que doit se penser toute évolution de la société d'État.

Nous demeurons ouverts à en discuter et vous invitons à nous contacter pour organiser une rencontre, si vous le souhaitez.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-président, nos salutations les plus distinguées,

Équipe Christine Fréchette